

## PLAN DE COURS

# DDU-2000 : Aménagement durable du territoire

NRC 14039 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : À distance
----------------------------------

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Le cours vise à initier l'étudiant à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, particulièrement dans le contexte québécois et dans une perspective de développement durable. Il cherche à amener l'étudiant à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, le transport, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, la notion de planification ainsi que les outils et les données qu'elle comporte, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ce cours est offert à distance en mode asynchrone. Les examens sous surveillance des cours à distance asynchrones nécessitent un déplacement sur le campus ou dans l'un des centres d'examen hors campus. Ils ont lieu en soirée ou la fin de semaine. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

## Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=138208>

## Coordonnées et disponibilités

Gilles Fontaine

*Enseignant*

ABP-3173


[gilles.fontaine@ggr.ulaval.ca](mailto:gilles.fontaine@ggr.ulaval.ca)

*Disponibilités*

Sur rendez-vous ou via Zoom/Team

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
But .....	4
Modalités d'encadrement .....	5
Charge de travail et calendrier .....	5
Contenu du cours .....	7
Étudiant ayant un handicap ou un trouble d'apprentissage .....	8
Intimidation .....	8
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>8</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>9</b>
Liste des évaluations .....	9
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	9
Travail pratique en commun de 4 à 6 étudiants-es .....	9
Contrôle 1 - Modules 1, 2 et 3 .....	10
Contrôle 2 - Modules 4 et 5 .....	11
Contrôle 3 - Modules 6, 7 et 8 .....	11
Contrôle 4 - Modules 9, 10 et 11 .....	11
Examen final sous surveillance en classe .....	12
Barème de conversion .....	12
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	12
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	13
Absence aux examens .....	13
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	13
Évaluation de l'enseignement .....	14
Gestion des délais .....	14
Évaluation sommative .....	14
Évaluation formative .....	14
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>14</b>
Site web de cours .....	14
Portail thématique de la Bibliothèque .....	14
Spécifications technologiques .....	15
<b>Bibliographie</b> .....	<b>15</b>
Bibliographie .....	15

# Description du cours

---

## Introduction

Le cours DDU-2000, *Aménagement durable du territoire*, vise à initier l'étudiant(e) à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, tout particulièrement dans le contexte québécois. Il cherche à amener l'étudiant(e) à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire.

Le cours présente d'abord une introduction de la pratique de l'aménagement du territoire en insistant surtout sur les acteurs impliqués, les objectifs poursuivis et les enjeux spécifiques à ces interventions publiques. Des définitions utiles sont formulées pour assurer une compréhension du sujet. Un bref historique de l'urbanisme, de ses origines jusqu'à nos jours, permet de situer et d'éclairer les liens qui unissent cette pratique à celle de l'aménagement du territoire. Le cours engage ensuite l'étude des liens observés entre l'aménagement et le développement durable. Puis, le cours se poursuit par l'étude des principales composantes de l'aménagement du territoire au Québec: soit les contenus législatifs, les réglementations d'urbanisme et les divers instruments de contrôle de l'usage du sol, les politiques et les interventions en matière de gestion du patrimoine, de la protection du territoire et des activités agricoles, de la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources et des milieux naturels et, finalement, des transports.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Bonne lecture et bon cours !

## Objectifs généraux

L'étudiant(e) doit acquérir un ensemble de connaissances génériques et particulières reliées à la nature complexe de l'aménagement, notamment : la planification politique du développement territorial, le contrôle réglementaire de l'utilisation du sol, la technique du zonage et la notion de droit acquis, les processus de participation publique, la gestion de l'urbanisation, l'affectation des terres et la protection de la zone agricole, des rives, de l'environnement, du patrimoine immobilier et du paysage. Par conséquent, l'étudiant(e) devra être en mesure d'appliquer ces connaissances à l'analyse d'une problématique d'aménagement du territoire par un travail pratique.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) doit :

- Comprendre les conditions spécifiques à l'étude et à la pratique de l'aménagement du territoire au Québec ;
- Être capable de comprendre les enjeux et certains défis politiques, économiques et culturels de l'aménagement du territoire ;
- Connaître les rouages de l'organisation foncière, de la planification spatiale / territoriale et de la dynamique des établissements humains au Québec ;
- Connaître les politiques et les lois relatives à l'aménagement du territoire adoptées au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale ;
- Connaître les institutions publiques chargées de l'aménagement au Québec ;
- Connaître les principaux outils et instruments de l'aménagement du territoire au Québec : schéma d'aménagement et de développement, plan et règlements d'urbanisme, technique du zonage, dérogations mineures, droits acquis, études d'impact environnemental, sites et immeubles patrimoniaux, aires protégées, etc. ;
- Avoir développé sa capacité à identifier et à comprendre un problème d'aménagement et, pour le résoudre, à esquisser une solution pertinente ;
- Savoir exploiter des bases de données utiles en aménagement du territoire.

## Approche pédagogique

Cours en ligne

Travail pratique (T.P.)

Contrôles sommatifs

Lectures, vidéos et forums de discussion

## But

Le but du cours est d'initier l'étudiant(e) aux modes d'organisation et d'aménagement du territoire, et plus particulièrement à ceux appliqués et exercés au Québec. L'intention est de l'amener à comprendre pourquoi et comment sont planifiées et contrôlées l'occupation, l'utilisation et la transformation du territoire. Partant d'une étude de l'organisation foncière du territoire québécois, le cours examine les raisons, les conditions et les contraintes de la pratique actuelle de l'aménagement du territoire, que ce soit en milieu urbain, rural, agricole, forestier, hydrique ou naturel. Le cours explique les enjeux et les défis que cette pratique pose en termes de liberté individuelle, de légitimité et d'efficacité du pouvoir public, de gestion de l'urbanisation, de mise en valeur des terres et des ressources naturelles, de développement (régional, local, communautaire, durable), de protection du patrimoine, de l'environnement, des rives et du paysage, d'organisation spatiale des services publics et des équipements, etc. Ces questions seront traitées à travers une explication détaillée du cadre législatif, administratif et politique de l'aménagement du territoire au Québec et illustrées à l'aide d'exemples concrets.

## Modalités d'encadrement

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue en général en classe, soit par le forum de discussion et, selon le cas, par courrier électronique (questions plus personnelles). Pour les questions portant directement sur la matière, le responsable du cours répond au plus à une semaine d'avance sur le calendrier pédagogique. Donc, lors de la première semaine, il peut répondre par rapport aux deux premières semaines. Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le responsable répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans **un délai de 72 heures** les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Le forum de discussion vous permet de discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Le forum est un outil qui vous permet d'échanger avec les étudiant(e)s et le responsable du cours. Le responsable répond aux questions non traitées pas les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans les mêmes délais que pour le courrier électronique.

Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Le forum a pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les modules du cours, lors des lectures ou des questionnaires formatifs. Donc il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions faisant suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants.

L'ensemble du matériel didactique est disponible sur la plateforme de diffusion de cours. Sur le Portail, vous trouverez tout ce qu'il faut pour réussir ce cours : textes, exposés, démonstrations, forum, exemples, exercices, liens web, etc. Chaque semaine, vous êtes invité à consulter la section *Contenu et activités* décrivant les activités d'apprentissage et d'évaluation au programme.

À la suite de votre envoi du travail pratique le responsable vous transmettra vos résultats et des commentaires écrits.

## Charge de travail et calendrier

À la session d'hiver 2022 ce cours de trois crédits est offert en ligne sur une session de 15 semaines. La somme de travail exigée pour l'étude des modules, les lectures obligatoires, les exercices et la réalisation des évaluations est de 135 heures par session soit plus de **9 heures par semaine**, et ce, au minimum.

### CALENDRIER

Semaine du	Module / Sujet	Activités d'apprentissage	Évaluation
# 1 10/01/2022	<b>Module 1</b>	<b>Présentation du cours</b> <b>Introduction à l'aménagement du territoire</b>	<b>Ouverture des forums</b>

		<b>Définitions</b> <b>Historique : l'urbanisme des origines à nos jours</b>	
# 2 17/01/2022	<b>Module 2</b>	<b>Le développement durable c'est ?</b> <b>La loi sur le Développement durable (LDD)</b>	
# 3 24/01/2022	<b>Module 3</b>	<b>La loi sur la Qualité de l'environnement (LQE)</b>	<b>Contrôle 1 en ligne</b> <b>Modules 1, 2 et 3</b> <b>50 questions - 10 %</b>  <b>Disponible en ligne</b> <b>du 27 janvier à 00h00 au</b> <b>30 janvier à 23h59</b>
# 4 et # 5 31/01/2022 et 07/02/2021	<b>Module 4</b>	<b>Planification</b> <b>Zonage</b> <b>Droits acquis</b> <b>Cristallisation</b> <b>Lotissement</b>	
# 6 et # 7 14/02/2022 et 21 /02/2022	<b>Module 5</b>	<b>Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme (LAU)</b> <b>-Les Orientation gouvernementales</b> <b>- Les CM, les MRC et les agglomérations</b> <b>- Les instruments de planification</b>  <b>Les règlements d'urbanisme discrétionnaires (dérogations mineures, PPCMOI, PIIA, PAE, ...)</b>	<b>Contrôle 2 en ligne</b> <b>Modules 4 et 5</b> <b>65 questions - 15 %</b>  <b>Disponible en ligne</b> <b>du 24 février à 00:00</b> <b>au 27 février à 23h59</b>  <b>Date de fin de formation</b> <b>des équipes</b> <b>20 février à 23h59</b>
# 8 28/02/2022	<b>Module 6</b>	<b>Patrimoine (LBC - LPC - Loi 69 - LCPN)</b> <b>Densification / recyclage / façadisme</b>	
Semain de lecture			
# 10 14/03/2022	<b>Module 7</b>	<b>Protection du territoire agricole et aménagement du territoire</b>  <b>La LPTAAQ</b> <b>La CPTAQ</b> <b>La LATANR</b>	
# 11 21/03/2022	<b>Module 8</b>	<b>Le Territoire public</b> <b>La loi sur les Terres du domaine de l'État (LTDE)</b> <b>Plan d'affectation du territoire public</b> <b>Loi sur le Régime des eaux</b>	<b>Contrôle 3 en ligne</b> <b>Modules 6, 7 et 8</b> <b>40 questions - 7,5 %</b>  <b>Disponible en ligne</b> <b>du 24 mars à 00h00</b> <b>au 27 mars à 23h59</b>  <b>Date limite dépôt du</b> <b>travail pratique (T.P.) le</b> <b>27 mars à 23h59</b>  <b>30 % de la note finale</b>
# 12 28/03/2022	<b>Module 9</b>	<b>Forêts</b> <b>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)</b>	
# 13 04/04/2022	<b>Module 10</b>	<b>Eau</b>  <b>Mines</b>	

<p># 15 11/04/2022</p>	<p>Module 11</p>	<p>Transport</p>	<p><b>Contrôle 4 en ligne</b> Modules 9, 10 et 11 40 questions - 7,5 %</p> <p>Disponible en ligne du 14 avril à 00h00 au 17 avril à 23h59</p> <p><b>Fermeture des forums</b> le 17 avril à 23h59</p>
<p># 16 23/04/2022</p>	<p><b>Examen final en classe</b> 30 % de la note finale <b>Le 23 avril 2022 de 13h30 à 16h30 au local 1160-ABP</b></p>		

## Contenu du cours

La structure du cours se divise en 11 modules. La matière du cours comprend :

1. Introduction générale à l'aménagement du territoire
2. L'aménagement du territoire et le développement durable
3. La qualité de l'environnement et l'aménagement du territoire
4. La planification et le zonage en aménagement du territoire
5. Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec
6. Patrimoine immobilier construit et l'aménagement du territoire

7. La protection du territoire agricole et l'aménagement du territoire
8. Le territoire public, les forêts et l'aménagement du territoire
9. L'eau et l'aménagement du territoire
10. Les mines et l'aménagement du territoire
11. Les transports et l'aménagement du territoire

## Étudiant ayant un handicap ou un trouble d'apprentissage

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent s'assurer de son dépôt sur le Portail des cours afin que des mesures d'accommodation pour les évaluations puissent être organisées par l'enseignant et le département. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Intimidation

Les enseignants du cours ne toléreront aucune forme d'intimidation, de racisme ou de sexisme.

La Loi sur l'instruction publique définit l'intimidation ainsi : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (art. 13, paragr. 1.1).

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.


Titre	Date
<a href="#">À voir en premier</a> Présentation du plan de cours et du travail pratique	3 janv. 2022
<a href="#">Module 1 : Introduction à l'aménagement du territoire</a> Exploration des principaux fondements et enjeux de l'aménagement du territoire	10 janv. 2022
<a href="#">Module 2 : Aménagement du territoire et développement durable</a>	17 janv. 2022
<a href="#">Module 3 : La qualité de l'environnement</a>	24 janv. 2022
<a href="#">Module 4 : Planification et zonage</a>	31 janv. 2022
<a href="#">Module 5 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire</a>	14 févr. 2022
<a href="#">Module 6 : Patrimoine immobilier</a>	28 févr. 2022
<a href="#">Module 7 : Protection du territoire agricole</a>	14 mars 2022
<a href="#">Module 8 : Territoire public et forêt</a>	21 mars 2022
<a href="#">Module 9 : Eau et aménagement du territoire</a>	28 mars 2022
<a href="#">Module 10 : Activité minière, pétrolière et gazière</a>	4 avr. 2022
<a href="#">Module 11 : Transport et aménagement du territoire</a>	11 avr. 2022
<a href="#">Travail pratique : auxiliaire et prof</a>	
<a href="#">Examen final : auxiliaire et prof</a>	
<a href="#">QPEF : page auxiliaire et prof</a>	
<a href="#">Vidéos</a>	



# Évaluation et résultats

## Liste des évaluations

### FORUM DU COURS

Cinq points bonus sont attribués à la participation au forum *Actualités en aménagement du territoire*. Pour en savoir plus :  [Participation\\_forum](#)

Vos participations doivent se faire entre le 10 janvier et le 16 avril à 08h59 dans le forum *Actualités en aménagement du territoire*. Ainsi, des participations dans les autres forums (présentation, fonctionnement du cours, travail maison, etc.) ne seront pas comptabilisées.

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique en commun de 4 à 6 étudiants-es	Dû le 27 mars 2022 à 23h59	En équipe	30 %
Contrôle 1 - Modules 1, 2 et 3	Du 27 janv. 2022 à 00h00 au 30 janv. 2022 à 23h59	Individuel	10 %
Contrôle 2 - Modules 4 et 5	Du 24 févr. 2022 à 00h00 au 27 févr. 2022 à 23h59	Individuel	15 %
Contrôle 3 - Modules 6, 7 et 8	Du 24 mars 2022 à 00h00 au 27 mars 2022 à 23h59	Individuel	7,5 %
Contrôle 4 - Modules 9, 10 et 11	Du 14 avr. 2022 à 00h00 au 17 avr. 2022 à 23h59	Individuel	7,5 %
Examen final sous surveillance en classe	Le 23 avr. 2022 de 13h30 à 16h30	Individuel	30 %

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Travail pratique en commun de 4 à 6 étudiants-es

Date de remise : 27 mars 2022 à 23h59  
Contribution au travail d'équipe : 3 avr. 2022 à 23h59  
Le 27 mars dans la boîte de dépôt du Portail des cours.

Mode de travail : En équipe

Pondération : 30 %

Répartition de la correction et critères : 90 % Corrigé par l'enseignant  
10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Vos collègues répondaient à vos courriels	5
Vos collègues ont réalisé le travail convenu selon l'échéancier	10
Vos collègues ont participé pleinement à la réalisation du travail	5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Le dépôt électronique fera foi du respect de la date et de l'heure.

Directives de l'évaluation :

Partant des modes de gouvernance établis, de textes législatifs, de rapports d'analyse et des différents outils développés dans le cadre des interventions publiques en matière d'aménagement du territoire, le présent exercice vise à familiariser les étudiants-es avec les processus en vigueur au Québec dans les domaines du patrimoine, des schémas d'aménagement et du foncier, entre autres. Il vise aussi à familiariser les étudiants-es avec les processus et les outils en vigueur au Québec en aménagement du territoire.

Pour les codes d'accès permettant la gratuité d'accès au Registre foncier en ligne : **VOIR absolument la vidéo AVANT DE DÉBUTER VOTRE INSCRIPTION. L'équipe 1 prend le code de l'équipe 1** et ainsi de suite. Ne **jamais** téléphoner à l'équipe du Registre. Les codes d'accès au Registre foncier sont ci-dessous. Vous devez prendre le code correspondant à votre numéro d'équipe. **Bien suivre les directives de la vidéo. Vous vous trompez... c'est votre problème ! Vous devrez \$.**

Les directives pour la réalisation du T.-P. sont indiquées dans le document ci-dessous. Celui-ci sera disponible à partir du 3 janvier à 0:00h.






---

La formation des équipes est de votre ressort. Le forum est un bon outil pour un premier contact.

**La fin de la formation des équipes est le 20 février à 23h59. Au-delà de cette date, si vous n'avez pas d'équipe, c'est zéro.**

---

Fichiers à consulter :

-  [DDU-2000\\_TP\\_H22](#) (365,82 Ko, déposé le 19 déc. 2021)
-  [Codes du Registre foncier; Hiver 2022](#) (16,12 Ko, déposé le 10 déc. 2021)
-  [Comment utiliser les codes du Registre foncier](#) (54,81 Mo, déposé le 10 déc. 2021)
-  [Bibliographie\\_Word.mp4](#) (142,06 Mo, déposé le 16 nov. 2021)
-  [Bibliothèque\\_revues-journaux.mp4](#) (128,36 Mo, déposé le 16 nov. 2021)

---

## Contrôle 1 - Modules 1, 2 et 3

Titre du questionnaire : [Contrôle 1 - Modules 1, 2 et 3](#)

Période de disponibilité : Du 27 janv. 2022 à 00h00 au 30 janv. 2022 à 23h59

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Directives :

Ce premier contrôle porte sur le contenu des **modules 1, 2 et 3** (notes de cours, powerpoint, lectures).

Il comporte **50 questions** à QCM\* et vous avez **100 minutes** pour le réaliser.

- 6 questions portant sur la Capsule informative (module 1) ;
- 24 questions portant sur les notes de cours des modules 1, 2 et 3 ;
- 15 questions portant sur les lectures obligatoires ;
- 5 questions portant sur les vidéos.

\*QCM : choix unique, choix multiple, mise en ordre, association, figure, réponse courte.

P.S. Les choix multiples font l'objet d'une correction négative. Je m'explique. Si vous cochez toutes les cases, ou de mauvais choix, vous devez savoir que les mauvais choix seront en correction négatives. La note minimale pour une question sera **toujours** de zéro. **Cocher toutes les cases d'un choix multiple vous vaudra donc la note de zéro**, sauf si la bonne réponse concerne tous les choix...

---

**AVIS :**

Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront, selon les dispositions contenues dans leur lettre, du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

---

## Contrôle 2 - Modules 4 et 5

Titre du questionnaire : [Contrôle 2 - Modules 4 et 5](#)  
Période de disponibilité : Du 24 févr. 2022 à 00h00 au 27 févr. 2022 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 15 %  
Directives : Ce contrôle porte sur le contenu des **modules 4 et 5**.

Il comporte 65 questions. Vous avez **130 minutes** pour le réaliser.  
- 58 questions sur les notes de cours/PPT des module 4 et 5 ;  
- 7 questions sur les lectures obligatoires du module 4.

---

**AVIS :**

Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

---

## Contrôle 3 - Modules 6, 7 et 8

Titre du questionnaire : [Contrôle 3 - Modules 6, 7 et 8](#)  
Période de disponibilité : Du 24 mars 2022 à 00h00 au 27 mars 2022 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 7,5 %  
Directives : Ce contrôle porte sur le contenu des **modules 6, 7 et 8**.

Il comporte 45 questions. Vous avez **90 minutes** pour le réaliser.  
- 45 questions sur les notes de cours/PPT.

---

**AVIS :**

Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

---

## Contrôle 4 - Modules 9, 10 et 11

Titre du questionnaire : [Contrôle 4 - Modules 9, 10 et 11](#)  
Période de disponibilité : Du 14 avr. 2022 à 00h00 au 17 avr. 2022 à 23h59  
Tentatives : 1 tentative permise  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 7,5 %  
Directives : Ce contrôle porte sur le contenu des **modules 9, 10 et 11**.

Il comporte 45 questions. Vous avez **90 minutes** pour le réaliser.

- 40 questions sur les notes de cours/PPT ;

- 5 questions sur les deux lectures obligatoires.

**AVIS :**

Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

## Examen final sous surveillance en classe

Date et lieu : Le 23 avr. 2022 de 13h30 à 16h30 , 1160-ABP

Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : 1160 ABP

Directives de l'évaluation :

L'examen porte sur **toute la matière** vue lors du cours. Le questionnaire est divisé en deux parties :

1. Questions à réponses courtes ; 14 questions à développement court (**10 à 15 lignes**) 140 points ;
2. Question à développement; 2 questions à développement long au choix parmi celles formulées au questionnaire (**maximum 2 pages** par question) 100 points.

Les questions seront sélectionnées à partir de celles diffusées dans chaque module sous l'onglet *questions préparatoires à l'examen final*.

### Consignes à respecter:

Lors de la séance d'examen, chaque étudiant devra **obligatoirement** avoir en main sa carte étudiante avec photo et la présenter au surveillant, afin de contrôler votre identité.

Vous avez droit à une feuille manuscrite de 8,5\*11 pouces lors de l'examen.

GF

Matériel autorisé : Une feuille 8,5\*11 manuscrite recto verso. Stylos à l'encre ou crayons au plomb et efface.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49


Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Retard motivé : Z

Cours non complété : E (échec)

Note retardée par le professeur : M

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 30 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré. **Une pénalité de 50% par jour** sera automatiquement appliquée.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

## Gestion des délais

Conformément au règlement universitaire, la correction des évaluations sera complétée au maximum 15 jours ouvrables après leur remise / leur passation.

## Évaluation sommative

Dans ce cours, l'évaluation sommative se traduit par un travail pratique (T.P.), quatre contrôles et un examen final.

## Évaluation formative

Dans ce cours, l'évaluation formative se concrétise par des questions pour chacun des modules, accessibles dans l'onglet Contenu et activités / questions préparatoires à l'examen final.

## Matériel didactique

---

### Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Le matériel didactique disponible sur le site web du cours comprend :

- les notes de cours (en format pdf)
- les contrôles
- le travail pratique
- les questionnaires formatifs et les accès aux forums du cours
- les références (liens web, vidéos, logiciels, glossaire et bibliographie)

## Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation

- Trucs et astuces
- Etc.

---

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : [www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index\\_portails](http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails)

---

## Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

	Logiciels	Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit
Machine virtuelle	Java	<a href="http://www.java.com">www.java.com</a>	Gratuit

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Outre les sources bibliographiques disponibles à la fin des notes de cours de chaque module, vous retrouverez une médiagraphie spécifique à chacun des modules.